



Montréal, le 25 mars 2013

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Lettre dans le cadre du projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord à Saint-Joachim

Madame,

Nous avons pris connaissance du projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord, à Saint-Joachim. Nous sommes surpris que le mandat n'ait pas subi de modification à la suite de l'annonce du gouvernement de mettre fin au programme de petites centrales hydroélectriques. Cette annonce avait été saluée par la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) le jour même de sa parution, soit le 5 février dernier.

La FQCK est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de faciliter la pratique des activités de canot et de kayak poursuivies comme loisirs, hors de toute compétition. Depuis 1969, la Fédération oeuvre à rendre accessible les rivières et autres plans d'eau à tous les pagayeurs et agit pour la préservation des lacs et des rivières dans leur état naturel. La Fédération compte une cinquantaine de membres corporatifs dont des clubs, des camps de vacances, des écoles, des entreprises et d'autres associations répartis sur le territoire québécois, ainsi que plusieurs milliers de membres individuels.

La rivière Sainte-Anne-du-Nord est une rivière très appréciée des pagayeurs. La section à l'étude, soit celle que l'on décrit dans le *Guide des parcours canotables du Québec* comme étant la section 2, en est une qui bénéficie d'une classification de paysage coté à cinq étoiles, donc qualifiée de remarquable. Selon l'ouvrage, cet endroit serait l'« un des plus beaux canyons du Québec »¹. Ce même guide décrit également la chute Sainte-Anne comme étant « un site touristique à visiter ». Depuis plusieurs années, les membres de la FQCK avaient obtenu une autorisation spéciale pour la mise à l'eau, sur le site des Sept-Chutes afin de profiter de cette section sportive. Toutefois, depuis quelques années, la sortie est quasi-impossible en raison des terrains privés qui limitent l'accès à cette superbe section.

¹ *Guide des parcours canotables du Québec*, Fédération québécoise du canot et du kayak, Broquet, 2005, p.251

Ce projet nous semble d'autant plus dérisoire dans un contexte où un programme vigoureux d'efficacité énergétique, soutenu par une réelle volonté politique, pourrait apporter une solution de beaucoup supérieure aux besoins énergétiques futurs. À ce sujet, nous vous suggérons de prendre connaissance du rapport de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement portant sur le détournement des rivières Portneuf et Sault-aux-Cochons. La commission y présente une analyse exhaustive des réalisations québécoises en matière d'efficacité énergétique. À ce jour, le gouvernement du Québec n'a reconnu aucune rivière de façon particulière.

Pour la FQCK, les petites centrales ne peuvent d'aucune façon être considérées comme un moyen durable de gérer les rivières du Québec à des fins de production d'énergie. Non seulement les petites centrales ne seront jamais une réponse aux besoins énergétiques du Québec, mais en plus, elles sont à la source de conflits d'usage et de dégradation du milieu de vie; elles menacent des secteurs d'activités en émergence comme l'écotourisme; et elles détruisent des écosystèmes naturels.

L'hydroélectricité demeure une forme de production énergétique conventionnelle et elle n'est généralement pas reconnue comme source d'énergie renouvelable dans la littérature. C'est d'ailleurs ce que confirme le rapport *Les impacts environnementaux des filières énergétiques au Québec*, rapport de l'Institut des sciences de l'environnement (UQAM), préparé pour le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, en mars 1994. Évidemment, il ne peut être nié que l'hydroélectricité soit une option préférée aux énergies nucléaire ou fossile.

Ainsi, nous sommes convaincus que de miser sur des programmes d'économie d'énergies, combinées à une réelle mise en valeur de cette portion de rivière, entre autres en assurant l'accès, sera source de réussite pour le Québec de demain. Nous espérons que ces quelques commentaires auront clarifié la position de la FQCK quant aux enjeux de cette section de la rivière Sainte-Anne-du-Nord, si précieuse pour les gens de Québec.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de notre plus haute considération.



Jean A. Plamondon
Président
FQCK